



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

09 septembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 09 septembre 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N°2022-089	05.09.2022	Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.	3
DDFIP N° 2022-081	06.09.2022	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	5

Abroge l'arrêté DDFIP n°2022-009 du 08 février 2022

Arrêté DDFIP n°2022-089 du 5 septembre 2022 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

La Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Les services de la direction départementale des finances publiques du département des Hauts-de-Seine sont ouverts au public selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2022-009 du 08 février 2022 et entre en vigueur immédiatement. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er} et mentionnés en annexe.

Fait à Nanterre, le 5 septembre 2022

L'Administratrice générale des Finances publiques,
Signé

Maïté GABET

Annexe à l'arrêté DDFIP n°2022-089

Horaires d'ouverture au public des Centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine		
Adresses	Services	Horaires d'ouverture
Asnières - 51 Avenue Flachat	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
Boulogne - 115 boulevard Jean Jaurès	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Boulogne - 32 rue Fessart	Service de gestion comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Clichy - 17 rue Villeneuve	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Colombes - 5 rue Bournard	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception avec ou sans RDV
Courbevoie - 7 rue Auguste Beau	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Trésorerie municipale	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Fontenay-aux-Roses – 28 rue de la redoute	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Gennevilliers - 177 av Gabriel Péri	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30

		Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
Issy-les-Moulineaux 1 place d'Alembert	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Cellule Foncière Départementale (CFD)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Levallois-Perret - 40 rue d'Alsace	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Montrouge - 18 rue Victor Hugo	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Nanterre Tivoli - 235 avenue Georges Clémenceau	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service Départemental des Impôts Fonciers (PELP - PTGC - CFD)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
	Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) Nanterre 3	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Dernier jour ouvré du mois 8h30 - 12h (opérations de clôture comptable mensuelles) Dernier jour ouvré de l'année 8h30-16h (opérations de clôture comptable annuelles) Réception uniquement sur RDV
Nanterre CAD - 167-177 avenue Joliot Curie	Trésorerie amendes	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
	Division des Opérations de l'Etat	

Nanterre - Paris la défense ARENA – 57 rue des Longues Raies	Paierie départementale	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Nanterre - 73 rue Henri Barbusse	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV
Neuilly-sur-Seine - 74 rue Chauveau	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Puteaux - 60 rue Charles Lorilleux	Trésorerie municipale	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception avec ou sans RDV
Saint-Cloud – 4-6 rue d'Orléans	Trésorerie hospitalière des Hauts-de-Seine	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception avec ou sans RDV
Sceaux - 130 rue Houdan	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception uniquement sur RDV
Sèvres - 8 avenue de l'Europe	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Suresnes - 12 rue Merlin de Thionville	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Vanves - 48 rue Raymond Marcheron	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV
Vanves – 58 boulevard du Lycée	Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) Vanves 2	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Dernier jour ouvré du mois 8h30-12h (opérations de clôture comptable mensuelles)

		Dernier jour ouvré de l'année 8h30-16h (opérations de clôture comptable annuelles) Réception uniquement sur RDV
--	--	---

Bagneux	Accueil de proximité Mairie de Bagneux 57 avenue Henri Ravera	Lundi 9h – 12h (SGC) Mercredi et jeudi après-midi (SIP) Vendredi 13h30 – 16h30 (SGC) Réception uniquement sur RDV
Châtillon	Accueil de proximité Mairie de Châtillon 1 place de la Libération	Lundi 13h30 – 16h30 Réception uniquement sur RDV
Clamart	Accueil de proximité Mairie de Clamart Place Maurice Gunsbourg	Jeudi 13h30 – 16h30 Réception uniquement sur RDV
Clichy	Accueil de proximité Mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès	Jeudi matin (SGC) Réception uniquement sur RDV
Villeneuve-la-Garenne	France Services – Villeneuve-la-Garenne 6 allée Hector Berlioz	Les mercredis 13h30 – 16h15 Réception avec ou sans RDV

Arrêté DDFIP N° 2022-081 du 6 septembre 2022 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Service de Direction

L'administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant,

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant,

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €,

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales,

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts,

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires, aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	MARTIN François	Administrateur général des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	MENGAUD Séverine	Administratrice des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
M.	DUVAL Franck	Administrateur des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
M.	OUSSET Patrick	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	MAYER LEMAITRE Nathalie	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	DUTRUC-ROSSET Laure	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BRUGNONE Sandrine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	HENNEQUIN Laurent	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	GENTY Sylvaine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	RABOUTOT Olivier	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
M.	CHERTIER François	Administrateur des Finances publiques adjoint	250 000 €	200 000 €
Mme	PELTIER Sandrine	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BECAM Gwendoline	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEYRAT-MIGNARD Isabelle	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	BERNARD Josselyn	Inspecteur principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	GRANDFILS Andrée	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BOUTBIEN Françoise	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEBAYLE Nathalie	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	TAUZIN Sonia	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	YOUHANNA Jean-Luc	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	BOSSARON Frédéric	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 6 septembre 2022

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Signé

Maité GABET

Administratrice générale des Finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>